



EN BREF

La loi contre le séparatisme vise un "meilleur contrôle sur les ouvertures d'écoles hors contrat" (MEN)

"La loi contre le séparatisme va nous permettre d'améliorer l'arsenal juridique" pour "avoir un meilleur contrôle sur les ouvertures d'écoles hors contrat et l'instruction à domicile", déclare le ministre de l'Éducation nationale dans *le Figaro* du 30 septembre 2020. "Le but est de répondre aux pressions qui portent atteinte aux valeurs de la République et de protéger les enfants de tout embrigadement", explique Jean-Michel Blanquer. "Aujourd'hui, nous pouvons contrôler les sources de financement d'une école hors contrat au moment de son ouverture, mais pas assez ensuite." Le projet de loi contre le séparatisme, dont les grandes lignes seront dévoilées le 2 octobre, prévoit aussi de faciliter "la fermeture d'un établissement qui viole manifestement les règles de la République", le processus étant actuellement jugé par le gouvernement "trop difficile et trop lourd".

ENSEIGNEMENT PRIVÉ | ÉTABLISSEMENTS - ÉCOLES | POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNEMENT - PARLEMENT

Dépêche n° 636711

1 MIN DE LECTURE

Par [CÉCILE OLIVIER](#)

Publiée le 30/09/2020 à 10h35